



**ICP**

FACULTÉ  
DE DROIT CANONIQUE

L'esprit grand ouvert sur le monde

# *Le motu proprio Mitis Iudex Dominus Iesus :*

## *de la mens legislatoris à la réception de la norme, entre tensions et résolutions*

**Colloque** à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la création des officialités  
de Paris et Versailles

Sous la présidence de son Eminence le Cardinal Francesco Coccopalmerio,  
Président du Conseil Pontifical pour les Textes Législatifs

**6, 7 ET 8 FÉVRIER 2018**

**sur inscription**

Inscription individuelle : <https://sessionofficialités2018.evenbrite.fr>

Inscription prise en charge par une Officialité : formulaire à remplir

# Le motu proprio *Mitis Iudex Dominus Iesus* : de la mens legislatoris à la réception de la norme, entre tensions et résolutions

MARDI 6 FÉVRIER

## Le motu proprio *Mitis Iudex Dominus Iesus* : élaboration et réception d'une

### Présidence

**Mgr Jean-Jacques Boyer**, Official du tribunal interdiocésain de Versailles

Accueil à partir de 9h00

### 9h30-10h00

Accueil par **M. l'abbé Ludovic Danto**, Doyen de la faculté de droit canonique de l'ICP

Salutation de bienvenue par **Mgr Philippe Bordeyne**, Recteur de l'ICP

Présentation du colloque par **R.P. Bruno Gonçalves c.o.**, Chargé des colloques et journées d'études à la faculté de droit canonique de l'ICP

Ouverture des travaux par **S. Em. le Cardinal Francesco Coccopalmerio**, Président du Conseil Pontifical pour les Textes Législatifs

### 10h00-10h35

Les réformes des procédures matrimoniales : esquisses historiques de Benoît XIV au pape François par **M. l'abbé Gérard Nison**, Official du tribunal interdiocésain de Dijon

### 10h35-11h10

*La ratio legis* de *Mitis Iudex Dominus Iesus* par **M<sup>me</sup> Astrid Kaptjin**, Vice-Recteur de l'Université de Fribourg

### 11h10-12h00

Le *modus procedendi* de la rédaction de *Mitis Iudex Dominus Iesus* par **S. E. Mgr Maurice Monier**, Pro-Doyen du Tribunal apostolique de la Rote romaine

### 12h15

Messe en l'église Saint-Joseph-des-Carmes présidée par **S. Em. le Cardinal Francesco Coccopalmerio**

### 13h15-14h45

Temps libre pour le déjeuner

## nouvelle norme

### Présidence

**M. l'abbé Nicolas de Boccard**, Official du tribunal interdiocésain de Lyon

### 14h45-15h20

L'apport du Conseil Pontifical pour les Textes Législatifs dans l'interprétation de *Mitis Iudex Dominus Iesus*

par **Mgr Markus Graulich**, Sous-Secrétaire du Conseil Pontifical pour les Textes Législatifs

### 15h20-15h55

La rote et la *mens legislatoris*

par **M. l'abbé Luc-Marie Lalanne**, Vice-Official au tribunal interdiocésain de Marseille, membre du Conseil pour les questions canoniques de la Conférence des Evêques de France

### 15h55

Pause café

### 16h15-16h50

La réception d'une nouvelle norme : critères et illustration avec le *Motu proprio Mitis Iudex Dominus Iesus*

par **M<sup>me</sup> Maria Chiara Ducros**, Ricercatrice à l'Université de Turin

### 16h50-17h30

Table ronde et débat.

Modérateur : **Monsieur Olivier Échappé**, Haut Conseiller à la Cour de cassation, Professeur associé à l'ICP

# Le motu proprio *Mitis Iudex Dominus Iesus* : de la mens legislatoris à la réception de la norme, entre tensions et résolutions

MERCREDI 7 FÉVRIER

## Tribunaux ecclésiastiques et compétence en matière matrimoniale selon

**9h00**

Messe en l'église Saint-Joseph-des-Carmes

### Présidence

**M. l'abbé Claude Petit-Delmas**, Official du tribunal interdiocésain de Paris

**10h10-10h20**

Ouverture et présentation de la journée par le **R.P. Bruno Gonçalves c.o.**

**10h20-10h55**

Histoire et cohérence des circonscriptions judiciaires ecclésiastiques en France du 19<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui par **M<sup>me</sup> Brigitte Basdevant-Gaudemet**, Professeur émérite de l'Université Paris-Sud XI

**10h55-11h30**

1968-2018 : 50 ans d'officialités interdiocésaines en Ile-de-France. Une expérience confrontée au récent *motu proprio Mitis Iudex* par **M. l'abbé Emmanuel Petit**, Professeur extraordinaire à la Faculté Notre Dame de Paris, Vice-Official au tribunal interdiocésain de Paris

**11h30-11h45**

Pause sur place

**11h45-12h20**

Des tribunaux diocésains de 1<sup>re</sup> instance en matière matrimoniale selon *Mitis Iudex Dominus Iesus* par **M. l'abbé Albert Jacquemin**, Chargé d'enseignement à la faculté de droit canonique de l'ICP, Vice-Official au tribunal interdiocésain de Paris

**12h20-12h50**

Questions et débat

**12h50-14h30**

Temps libre pour le déjeuner

## *Mitis Iudex Dominus Iesus*

### Présidence

**M. l'abbé Ludovic Danto**, Doyen de la faculté de droit canonique de l'ICP

### 14h30-15h00

---

La place de l'évêque diocésain dans l'organisation judiciaire en matière matrimoniale dans *Mitis Iudex Dominus Iesus* par **R. P. Bruno Gonçalves c.o.**, Maître de conférences de la faculté de droit canonique de l'ICP, Promoteur de Justice au tribunal interdiocésain de Besançon

### 15h10-15h45

---

Les prérogatives processuelles de l'Official dans *Mitis Iudex Dominus Iesus* par **M. l'abbé Nicolas de Boccard**, Official du tribunal interdiocésain de Lyon

### 15h45-16h15

---

Pause-café

### 16h15-16h50

---

L'organisation judiciaire dans le *subditium* de la Rote romaine par **M. l'abbé Christian Paponaud**, Chargé d'enseignement à la faculté de droit canonique de Paris

### 16h50-17h30

---

Table ronde

Modérateur : **M. l'abbé Philippe Greiner**, Doyen honoraire de la faculté de droit canonique de l'ICP

### Dîner de Gala

# Le motu proprio *Mitis Iudex Dominus Iesus* : de la *mens legislatoris* à la réception de la norme, entre tensions et résolutions

JEUDI 8 FÉVRIER

## *Mitis Iudex Dominus Iesus* entre questions de droit et pratique judiciaire

**9h00**

Messe en l'église Saint-Joseph-des-Carmes présidée par **S.E. Mgr Joseph de Metz-Noblat**, Évêque de Langres, Président du Conseil pour les questions canoniques de la Conférence des Évêques de France

**Présidence**

**S. E. Mgr Joseph de Metz-Noblat**

**10h10-10h20**

Ouverture et présentation de la journée par le **R.P. Bruno Gonçalves c.o.**

**10h20-10h55**

Le cadre unitaire familial comme lieu de collaboration pastorale et judiciaire ? par **M. l'abbé Cédric Burgun**, Vice-Doyen de la faculté de droit canonique de l'ICP

**10h55-11h45**

Questions autour de la recevabilité de l'appel par **Mgr Jean-Jacques Boyer**, Official du tribunal interdiocésain de Versailles

**11h45-12h00**

Pause sur place

**12h00-12h30**

Questions et débat

**12h30-14h00**

Temps libre pour le déjeuner

## Présidence

**Mgr Patrick Valdrini**, Recteur émérite de l'Institut Catholique de Paris

### 14h00-14h35

Les nouvelles procédures de *Mitis Iudex Dominus Iesus* confinent-elles à un procès documentaire portant sur le fond ?  
par **R. P. Philippe Toxé o.p.**, Doyen honoraire de la faculté de droit canonique de l'ICP, Consultant du Conseil Pontifical pour les Textes Législatifs

### 14h35-15h10

Comment faut-il comprendre l'art. 14 des règles de procédure pour traiter les cas de nullité matrimoniale ?  
par **M. l'abbé Ludovic Danto**, Doyen de la faculté de droit canonique de l'ICP

### 15h10-16h00

Table ronde et conclusion : **Mgr Patrick Valdrini**

## Membres du comité scientifique du colloque :

- Monseigneur Jean-Jacques Boyer, Official du tribunal interdiocésain de Versailles
- Monsieur l'abbé Cédric Burgun, Vice-Doyen de la faculté de droit canonique de l'ICP
- Monsieur l'abbé Ludovic Danto, Doyen de la faculté de droit canonique de l'ICP
- R. P. Bruno Gonçalves c.o., Maître de conférences de la faculté de droit canonique de l'ICP, Promoteur de Justice au tribunal interdiocésain de Besançon, organisateur du colloque
- Monsieur l'abbé Emmanuel Petit, Professeur extraordinaire à la Faculté Notre Dame de Paris, Vice-Official au tribunal interdiocésain de Paris

# Le *motu proprio Mitis iudex Dominus Iesus* :

## de la *mens legislatoris* à la réception de la norme, entre tensions et résolutions

6, 7 ET 8 FÉVRIER 2018

Le 8 septembre 2015 était publié le *motu proprio Mitis iudex Dominus Iesus* du pape François. Encadré par le synode extraordinaire sur la famille d'octobre 2014 et celui du synode ordinaire de la famille d'octobre 2015, ce texte est le fruit du travail d'une commission *ad hoc* qui a travaillé 11 mois à la rédaction de ce texte visant à simplifier la procédure judiciaire des actions en nullité de mariage.

Par les réformes apportées, le texte ne se contente pas d'un simple toilettage de la norme. Il s'agit notamment de satisfaire au critère de *proximitas* qui permettra à tout justiciable de pouvoir saisir facilement une juridiction qui statuera avec célérité, équité et justice. Cette exigence nécessite la constitution de nouvelles juridictions diocésaines de 1<sup>re</sup> instance en matière matrimoniale souhaitées par le *motu proprio* mais également d'une nouvelle procédure dite plus brève devant l'évêque diocésain. D'autres éléments nouveaux viennent encore interroger la pratique actuelle de nos tribunaux ecclésiastiques en matière processuelle.

À travers le prisme de l'élaboration et de la réception de cette nouvelle norme, ce colloque, à destination essentiellement des praticiens en officialité et d'universitaires intéressés par la procédure matrimoniale canonique, veut apporter sa contribution à travers une réflexion en trois temps correspondant aux trois journées de ce colloque.

La première journée sera réservée à l'étude de l'élaboration et de la réception des nouvelles normes de *Mitis Iudex*. La seconde s'intéressera à la question des circonscriptions des Tribunaux ecclésiastiques et de leurs compétences en matière matrimoniale dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation des officialités en Ile-de-France. Enfin, la dernière journée essaiera d'apporter des réponses à quelques grandes questions générées par le *motu proprio*.



### lieu du colloque

**Institut Catholique de Paris**  
Entrée : 74 rue de Vaugirard 75006 Paris  
[icp.fr](http://icp.fr)